

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



**La pratique gouvernementale du droit international au Québec
en 1993-1994**

Marc Frédéric Porret

Volume 8, Number 2, 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1100903ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1100903ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Porret, M. F. (1993). La pratique gouvernementale du droit international au Québec en 1993-1994. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 8(2), 351-354. <https://doi.org/10.7202/1100903ar>

II. La pratique gouvernementale du droit international au Québec en 1993-1994

(par Marc Frédéric Porret*)

Règlements et décrets

1. Règlements concernant la mise en œuvre d'ententes internationales

Décret concernant le Règlement sur la mise en œuvre de l'entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République d'Autriche, n° 251-94, du 9 février 1994, (1994) 1289 GO II.

Décret concernant le Règlement sur la mise en œuvre de l'entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement d'Irlande, n° 274-94, du 16 février 1994, (1994) 1369 GO II.

Décret concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la mise en œuvre de l'entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement d'Irlande, n° 507-94, du 30 mars 1994, (1994) 1984 GO II.

2. Décrets relatifs aux institutions

Décret concernant le renouvellement de l'engagement à contrat de monsieur Gérard P. Latulippe comme délégué du Québec à Mexico, n° 100-93, du 3 février 1993, (1993) 1197 GO II.

Décret concernant le renouvellement du mandat de monsieur Gérard Vézina comme délégué du Québec à Chicago, n° 178-93, du 17 février 1993, (1993) 1387 GO II.

Décret concernant le renouvellement du mandat de monsieur Pierre Lorrain comme délégué général du Québec à Bruxelles, n° 299-93, du 10 mars 1993, (1993) 2410 GO II.

Décret concernant la nomination des membres québécois du Conseil de l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la Jeunesse, n° 579-93, du 28 avril 1993, (1993) 3492 GO II.

Décret concernant la nomination de trois membres titulaires du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, n° 578-93, du 28 avril 1993, (1993) 3491 GO II.

Décret concernant la nomination de monsieur Claude Roquet comme délégué général du Québec à Paris par intérim, n° 879-93, du 22 juin 1993, (1993) 4731 GO II.

Décret concernant les modalités de versement de la subvention annuelle à l'Office franco-québécois pour la jeunesse, n° 1067-93, du 11 août 1993, (1993) 6295 GO II.

Décret concernant la nomination de deux membres titulaires du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, n° 1615-93, du 24 novembre 1993, (1993) 8737 GO II.

Décret concernant le renouvellement de mandat de monsieur Harold Mailhot comme délégué général du Québec à Londres, n° 1797-93, du 15 décembre 1993, (1993) 36 GO II.

Décret concernant la nomination de monsieur Gérard P. Latulippe comme délégué général du Québec à Bruxelles, n° 1798-93, du 15 décembre 1993, (1993) 37 GO II.

Décret concernant la nomination de monsieur Claude Dauphin comme délégué du Québec à Boston, n° 5-94, du 10 janvier 1994, (1994) 737 GO II.

Décret concernant la nomination de monsieur Jean-Yves Lavoie comme sous-ministre adjoint au ministère des Affaires internationales, n° 6-94, du 10 janvier 1994, (1994) 740 GO II.

Décret concernant la nomination de monsieur Normand Riddell comme sous-ministre du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, n° 117-94, du 12 janvier 1994, (1994) 904 GO II.

Décret concernant la nomination de monsieur Michel Roy comme délégué du Québec à Chicago, n° 128-94, du 12 janvier 1994, (1994) 907 GO II.

Décret concernant la nomination des sous-ministres associés et adjoints au ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, n° 140-94, du 19 janvier 1994, (1994) 1134 GO II.

Décret concernant monsieur Jean-Claude Cadieux, n° 300-94, du 2 mars 1994, (1994) 1531 GO II.

Décret concernant la nomination de monsieur Mario Laguë comme délégué général du Québec à Mexico, n° 317-94, du 9 mars 1994, (1994) 1721 GO II.

Décret concernant la ministre de la Culture et des Communications, responsable de la Francophonie, n° 382-94, du 23 mars 1994, (1994) 1873 GO II.

Décret concernant l'exercice des fonctions du ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, n° 705-94, du 18 mai 1994, (1994) 2883 GO II.

Décret concernant la nomination de monsieur Robert Trempe comme sous-ministre adjoint au ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, n° 819-94, du 8 juin 1994, (1994) 3229 GO II.

Décret concernant la nomination de deux titulaires et de deux membres suppléants du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la Jeunesse, n° 830-94, du 8 juin 1994, (1994) 3235 GO II.

Décret concernant l'octroi de subventions à l'Office franco-québécois pour la jeunesse pour l'exercice financier 1994-1995, n° 1242-94, du 17 août 1994, (1994) 5604 GO II.

Décret concernant la nomination du président québécois du Conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, n° 1452-94, du 28 septembre 1994, (1994) 6097 GO II.

Décret concernant la nomination de M^e Robert Normand comme sous-ministre du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, n° 1479-94, du 28 septembre 1994, (1994) 6107 GO II.

Décret concernant la nomination de monsieur Jean Dorion comme délégué général du Québec à Tokyo, n° 1500-94, du 12 octobre 1994, (1994) 6187 GO II.

Décret concernant la nomination de monsieur Michel Lucier comme délégué aux Affaires francophones et multilatérales à la délégation générale du Québec à Paris, n° 1516-94, du 26 octobre 1994, (1994) 6227 GO II.

Décret concernant la nomination de monsieur Pierre Nadeau comme délégué du Québec à Boston, n° 1517-94, du 26 octobre 1994, (1994) 6229 GO II.

Décret concernant monsieur Reed Scowen, délégué général du Québec à New York, n° 1518-94, du 26 octobre 1994, (1994) 6232 GO II.

Décret concernant la nomination de monsieur Claude Roquet comme délégué général du Québec à Paris, n° 1543-94, du 2 novembre 1994, (1994) 6309 GO II.

Décret concernant la nomination de madame Michelle Bussièrès comme déléguée générale du Québec à Mexico, n° 1600-94, du 16 novembre 1994, (1994) 6436 GO II.

Décret concernant la nomination de monsieur Jacques Vallée comme délégué du Québec à Rome, n° 1601-94, du 16 novembre 1994, (1994) 6438 GO II.

Décret concernant la nomination de monsieur Carl Grenier comme sous-ministre adjoint au ministère des Affaires interna-

*Secrétaire-Général adjoint de la Société québécoise de droit international

tionales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, n° 1667-94, du 30 novembre 1994, (1994) 6663 GO II.

3. *Décrets relatifs aux conventions internationales*

Décret concernant l'application de la loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants, n° 717-93, du 19 mai 1993, (1993) 3811 GO II.

Décret concernant l'application de la loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants, n° 1320-93, du 15 septembre 1993, (1993) 7126 GO II.

Décret concernant l'application de la loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants, n° 1321-93, du 15 septembre 1993, (1993) 7126 GO II.

Décret concernant l'application de la loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants, n° 1537-93, du 3 novembre 1993, (1993) 8012 GO II.

Décret concernant la loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants, n° 1891-93, du 15 décembre 1993, (1993) 7 GO II.

Décret concernant la loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants, n° 43-94, du 10 janvier 1994, (1994) 802 GO II.

Décret concernant la loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants, n° 1205-94, du 3 août 1994, (1994) 5253 GO II.

Décret concernant la loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants, n° 1687-94, du 30 novembre 1994, (1994) 6551 GO II.

4. *Décrets relatifs aux ententes internationales*

Décret concernant la signature et l'approbation de l'Entente de coopération en matière de protection de l'environnement et de l'équilibre écologique entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du District fédéral de Mexico, n° 1778-92, du 9 décembre 1992, (1993) 32 GO II.

Décret concernant l'approbation de la déclaration conjointe des ministres responsables de TV5 pour le Québec, le Canada, la République française, la Confédération helvétique et la Communauté française de Belgique, n° 191-93, du 17 février 1993, (1993) 1399 GO II.

Décret concernant l'approbation d'une Convention entre la Bibliothèque nationale du Québec et la Bibliothèque nationale de Russie, n° 260-93, du 3 mars 1993, (1993) 2340 GO II.

Décret concernant l'approbation d'une Convention entre la Bibliothèque nationale du Québec et la Bibliothèque nationale du Rwanda, n° 261-93, du 3 mars 1993, (1993) 2341 GO II.

Décret concernant l'approbation d'une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République tchèque concernant la coopération et l'installation du Centre du commerce et de la culture du Québec à Prague, n° 434-93, du 31 mars 1993, (1993) 3091 GO II.

Décret concernant des ententes de réciprocité entre le gouvernement du Québec et cinq États américains en matière d'immatriculation des véhicules de commerce, n° 545-93, du 7 avril 1993, (1993) 3189 GO II.

Décret concernant un second avenant à l'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française concernant les collèges Stanislas et Marie de France, n° 3498-93, du 28 avril 1993, (1993) 3498 GO II.

Décret concernant l'Accord entre le gouvernement du Québec et l'Institut mondial EDI (Échange de Données Informatisées) relatif aux avantages consentis par le gouvernement du Québec à

l'Institut et à ses employés non canadiens, n° 828-93, du 9 juin 1993, (1993) 4317 GO II.

Décret concernant une entente entre le gouvernement du Québec et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), n° 916-93, du 22 juin 1993, (1993) 4763 GO II.

Décret concernant l'Accord entre le gouvernement du Québec et l'Union internationale de psychologie scientifique (UIPsyS) relatif aux avantages consentis par le gouvernement du Québec à l'Union et à ses employés non canadiens, n° 1153-93, du 18 août 1993, (1993) 6487 GO II.

Décret concernant des ententes de réciprocité entre le gouvernement du Québec et cinq États américains en matière d'immatriculation des véhicules de commerce, n° 1332-93, du 15 septembre 1993, (1993) 6843 GO II.

Décret concernant le Mémoire d'accord États-Unis-Canada sur les pratiques provinciales de commercialisation de la bière, n° 1371-93, du 29 septembre 1993, (1993) 7219 GO II.

Décret concernant la signature d'une entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et la Confédération suisse, n° 293-94, du 23 février 1994, (1994) 1529 GO II.

Décret concernant une entente de coopération dans les domaines économique, scientifique et technologique entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York, n° 451-94, du 30 mars 1994, (1994) 1996 GO II.

Décret concernant le protocole d'entente Québec-Vermont sur les activités relatives à la confirmation de la qualité et de l'authenticité du sirop d'érable, n° 519-94, du 13 avril 1994, (1994) 2162 GO II.

Décret concernant une entente de coopération entre l'Office des personnes handicapées du Québec et l'Organisation des Nations Unies (Département de la coordination des politiques et du développement durable), n° 568-94, du 20 avril 1994, (1994) 2474 GO II.

Décret concernant l'incorporation d'une annexe relative aux modalités d'accès de la bière américaine aux marchés du Québec au Mémoire d'accord États-Unis-Canada sur les pratiques provinciales de commercialisation de la bière, n° 617-94, du 4 mai 1994, (1994) 2649 GO II.

Décret concernant l'Accord entre le gouvernement du Québec et le Conseil international de l'action sociale (CIAS) relatif aux avantages consentis par le gouvernement du Québec au Conseil et à ses employés non canadiens, n° 618-94, du 4 mai 1994, (1994) 2650 GO II.

Décret concernant une entente de coopération et d'échanges en matière d'enseignement supérieur entre le gouvernement du Québec et la Commission d'État à l'Éducation de la République populaire de Chine, n° 631-94, du 4 mai 1994, (1994) 2661 GO II.

Décret concernant une entente de réciprocité en matière de droits de scolarité avec la République du Chili, n° 677-94, du 11 mai 1994, (1994) 2769 GO II.

Décret concernant une entente de coopération dans le domaine des parcs entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République du Venezuela, n° 680-94, du 11 mai 1994, (1994) 2770 GO II.

Décret concernant un Accord d'échange d'informations entre la Commission des valeurs mobilières du Québec et le ministère des finances de Roumanie représenté par l'Agence des valeurs mobilières de Roumanie, n° 681-94, du 11 mai 1994, (1994) 2770 GO II.

Décret concernant l'approbation du Protocole d'entente sur les relations audiovisuelles entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, décret 1006-94, du 6 juillet 1994, (1994) 4317 GO II.

Décret concernant la signature d'une entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République des Philippines, n° 1044-94, du 6 juillet 1994, (1994) 4343 GO II.

Décret concernant l'Accord entre le gouvernement du Québec et l'Union mondiale pour la nature (UICN) relatif aux avantages consentis par le gouvernement du Québec à l'Union et à ses employés non canadiens, n° 4679-94, du 13 juillet 1994, (1994) 4679 GO II.

Décret concernant une entente de réciprocité entre le gouvernement du Québec et l'État du Mississippi en matière d'immatriculation des véhicules de commerce, n° 1166-94, du 20 juillet 1994, (1994) 4632 GO II.

Décret concernant l'approbation d'une entente de coopération dans les domaines économique, scientifique, technologique et de la formation entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de Zacatecas, n° 1328-94, du 7 septembre 1994, (1994) 5816 GO II.

Décret concernant une entente de l'Alliance des États de l'Est de l'Amérique en matière de transport frontalier, n° 1436-94, du 7 septembre 1994, (1994) 5888 GO II.

Décret concernant une entente instituant une commission belgo-québécoise sur l'entraide judiciaire en matière civile, commerciale et administrative entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume de Belgique, n° 1688-94, du 30 novembre 1994, (1994) 6679 GO II.

5. *Décrets relatifs aux conférences internationales*

Décret concernant la délégation du Québec à la XXIII^e Session ordinaire de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES) et à la XII^e réunion du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) qui doivent avoir lieu à Maurice du 17 au 24 janvier 1993, n° 28-93, du 13 janvier 1993, (1993) 774 GO II.

Décret concernant la composition de la délégation du Québec à la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada qui se tiendra à Stowe, Vermont, les 13 et 14 mai 1993, n° 657-93, du 12 mai 1993, (1993) 3747 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la XIII^e Réunion du Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF) du 24 mai, n° 693-93, du 19 mai 1993, (1993) 3797 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la session générale de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays et gouvernements ayant en commun l'usage du français qui doit se dérouler à Dakar, Sénégal, les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 1993, n° 885-93, du 22 juin 1993, (1993) 4741 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la Conférence des ministres chargés de l'Enfance des pays et gouvernements ayant en commun l'usage du français qui doit avoir lieu à Dakar, Sénégal, les 22 et 23 juillet 1993, n° 999-93, du 14 juillet 1993, (1993) 5849 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la Conférence des ministres responsables de TV5 qui doit se tenir à Québec le 13 septembre 1993 à Québec, n° 1265-93, du 8 septembre 1993, (1993) 6904 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la XIV^e Réunion du Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF) et à la réunion du Bureau élargi de la CONFEJES qui doit se tenir à Paris le 27 septembre 1993, n° 1335-93, du 22 septembre 1993, (1993) 7203 GO II.

Décret concernant une entente entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et l'Association Internationale Permanente des Congrès de la Route relative à la tenue du XX^e Congrès Mondial de la Route, n° 1400-93, du 29 septembre 1993, (1993) 7371 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la cinquième Conférence des chefs d'État et de Gouvernement francophones, Grande Baie, République de Maurice, les 16, 17 et 18 octobre 1993 et à la réunion ministérielle préparatoire, les 14 et 15 octobre 1993, n° 1402-93, du 6 octobre 1993, (1993) 7419 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la Conférence ministérielle de la Francophonie qui doit se réunir à Bamako (Mali) les 7, 8, 9 et 10 décembre 1993, n° 1661-93, du 1^{er} décembre 1993, (1993) 8936 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la XXIV^e Session ordinaire de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES) à la XV^e Réunion du Comité internationale des Jeux de la Francophonie (CIJF) qui doivent avoir lieu aux Seychelles du 16 au 23 janvier 1994, n° 152-94, du 19 janvier 1994, (1994) 1138 GO II.

Décret concernant une entente entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et l'Association Internationale Permanente des Congrès de la Route relative à la tenue du XX^e Congrès Mondial de la Route, n° 294-94, du 23 février 1994, (1994) 1529 GO II.

Décret concernant l'organisation du XX^e Congrès mondial de la route à Montréal du 3 au 9 septembre 1995, n° 703-94, du 11 mai 1994, (1994) 2794 GO II.

Décret concernant la composition de la délégation du Québec à la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada qui se tiendra à St John's, Terre-Neuve, les 16 et 17 juin 1994, n° 824-94, du 8 juin 1994, (1994) 3231 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la réunion élargie du Bureau de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES) qui doit se tenir à Bruxelles le 9 juin 1994, n° 829-94, du 8 juin 1994, (1994) 3234 GO II.

Décret concernant la participation du Québec à la réunion spéciale de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique à longue distance qui se tiendra à Oslo, Norvège les 13 et 14 juin 1994, n° 844-94, du 8 juin 1994, (1994) 3241 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la session générale de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN) qui doit avoir lieu à Yaoundé au Cameroun, les 29, 30 juin et 1^{er} juillet 1994, n° 930-94, du 22 juin 1994, (1994) 3674 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la Conférence internationale sur la population et le développement, organisée sous l'égide des Nations Unies, qui aura lieu du 5 au 13 septembre 1994 au Caire, n° 1305-94, du 31 août 1994, (1994) 5723 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la rencontre régionale préparatoire des gouvernements de l'Europe et de l'Amérique du Nord à la Conférence mondiale sur les femmes, organisée sous l'égide des Nations Unies, qui aura lieu du 17 au 21 octobre 1994 à Vienne, n° 1503-94, du 12 octobre 1994, (1994) 6190 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la réunion élargie du Bureau de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES) et à la XVI^e réunion du Comité internationale des jeux de la Francophonie (CIJF) qui doivent se tenir à Paris, le 14 octobre 1994, n° 1504-94, du 12 octobre 1994, (1994) 6191 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la Conférence des ministres responsables de TV5 qui doit se tenir le 15 novembre 1994, à Namur, en Belgique, n° 1582-94, du 9 novembre 1994, (1994) 6357 GO II.

Décret concernant la délégation du Québec à la Conférence ministérielle de la Francophonie qui doit se réunir à Ouagadougou.

gou (Burkina Faso), les 8, 9 et 10 décembre 1994, n° 1671-94, du 30 novembre 1994, (1994) 6667 GO II.

6. Décrets autorisant des organismes publics à conclure des ententes avec des gouvernements étrangers, des organisations internationales ou des organismes de ces gouvernements ou de ces organisations

7. Autres décrets

Décret concernant la proclamation de 1993 comme l'Année internationale des populations autochtones, n° 1829-92, du 16 décembre 1992, (1993) 149 GO II.

Décret concernant le versement d'une subvention de 1 355 000\$ au Bureau québécois de l'Année internationale de la famille, n° 1576-93, du 17 novembre 1993, 8493 GO II.

Décret concernant l'insaisissabilité d'œuvres d'art et de biens historiques provenant des États-Unis, n° 243-94, du 9 février 1994, (1994) 1408 GO II.

Décret concernant les citoyens étrangers travaillant au Québec au service d'un gouvernement autre que celui du Canada ou du Québec ou au service d'un organisme reconnu par le gouvernement du Québec et relevant d'un gouvernement autre que celui du Canada ou du Québec et qui désirent conclure un accord en vue de bénéficier des services assurés par la Loi sur l'assurance-hospitalisation (L.R.Q., c. A-28) et la Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., c. A-29), n° 656-94, du 4 mai 1994, (1994) 2669 GO II.

Décret concernant une modification au décret 243-94 du 9 février 1994 relatif à l'insaisissabilité d'œuvres d'art et de biens historiques provenant des États-Unis, n° 889-94, du 15 juin 1994, (1994) 3305 GO II.

Décret concernant l'insaisissabilité d'œuvres d'art et de biens historiques provenant des États-Unis, n° 890-94, du 15 juin 1994, (1994) 3305 GO II.

III. La pratique judiciaire du droit international au Québec en 1993-1994 (par Louise Lalonde)

A. Droit international public

Extradition

États-Unis d'Amérique c. Doyer, [1993] 4 R.C.S. 497

• Extradition — ouverture à l'extradition — crime de *continuing criminal enterprise* — accusé aux États-Unis — régi par l'arrêt *Re McVey*, [1992] 3 R.C.S. 475.

La cour infirme le jugement de la Cour d'appel du Québec, [1992] R.J.Q. 2458 et rétablit l'ordonnance d'incarcération rendue en première instance pour fins d'extradition relativement au chef de *continuing criminal enterprise*.

L'intimé Doyer, fugitif américain, avait présenté une requête en *habeas corpus* à l'encontre de l'ordonnance d'incarcération. La Cour se limite dans ses motifs à déclarer le pourvoi régi par l'arrêt *Re McVey* auquel elle se réfère afin d'inclure l'infraction dont l'intimé est accusé dans les crimes donnant lieu à l'extradition
ndr : L'arrêt *Re McVey* est ci-après résumé

Extradition

États-Unis d'Amérique c. McVey, [1992] 3 R.C.S. 475

• Extradition — critères d'ouverture — établissement du crime selon le droit canadien et selon le droit du pays du requérant —

Traité d'extradition entre le Canada et les États-Unis d'Amérique

L'intimé est accusé notamment par les États-Unis d'Amérique de complot d'exportation et d'avoir fait de fausses déclarations aux États-Unis. L'intimé a été incarcéré aux fins d'extradition et a présenté une requête en *habeas corpus*, alléguant que les infractions ne donnaient pas lieu, en droit américain, à l'extradition.

La cour s'interroge principalement sur la nécessité que l'infraction pour laquelle l'extradition est demandée soit incluse dans la liste établie dans le *Traité d'extradition entre le Canada et les États-Unis*, R.T. Can. 1976 n° 3, et ce, aussi bien en vertu du droit canadien que du droit du pays réclamant l'extradition.

L'opinion majoritaire de la cour est à l'effet que seul le droit canadien doit être analysé et plus spécifiquement, la *Loi sur l'extradition*, S.R.C. 1970, c. E-21 et les traités. Or, en vertu de la loi canadienne, un crime donnant lieu à l'extradition est un crime qui, s'il était commis au Canada, constituerait un des crimes inscrits dans la Loi ou dans le traité pertinent. Ce faisant, l'inclusion du crime dans le droit étranger ne doit pas être considéré par le juge canadien statuant sur l'extradition. Celui-ci doit se limiter à identifier le crime canadien correspondant à celui identifié dans la dénonciation et le mandat d'arrestation étrangers. La Cour rappelle que, sauf dispositions législatives, la surveillance du respect des traités par les pays étrangers ne relève pas du pouvoir judiciaire canadien et que la preuve de la loi étrangère encombrerait le débat, ce qui n'est pas l'intention du législateur en cette matière. De plus, rien dans le traité en cause n'est incompatible avec le principe que le juge canadien n'est concerné que par le droit canadien. La cour précise de plus que l'identification des crimes dans la liste incluse dans les traités doit se faire d'une manière globale et générale puisque c'est l'essence de l'infraction qui importe, sans les subtilités du droit interne. La cour rejette donc l'exigence de la double inscription, de façon majoritaire.

Droit aérien—Responsabilité

Joyal c. Élite Tours Inc. et Élite Tours Inc. c. Minerve Canada Compagnie de Transports Aériens Inc. [1993] R.J.Q. 1143

• Transport aérien international — responsabilité civile et contractuelle — grossiste en voyage et transporteur — *Convention de Varsovie*, 1929 L.R.C. 1985, c. C-26, annexe I telle que modifiée par le *Protocole de La Haye*, 1955 L.R.C. 1985, c. C-26, annexe III — clause d'exonération — action en dommages accueillie en partie et action en garantie accueillie

Le demandeur a institué un recours collectif au nom d'un groupe de passagers ayant contracté avec la défenderesse Élite Tours Inc en vue d'effectuer un vol nolisé direct à destination de Paris. Élite Tours, en exécution du contrat de grossiste en voyage, a conclu un contrat d'affrètement avec la défenderesse en garantie, Minerve Canada Compagnie de Transports Aérien Inc., qui a agi en qualité de transporteur.

Or, l'itinéraire et l'horaire des vols ont été modifiés unilatéralement car les autorisations d'atterrissage et de décollage en direction et en provenance de Paris n'ont pu être obtenues. Ce faisant, les vols ont été détournés vers Bruxelles occasionnant des changements d'horaires et le transport par autobus des passagers. En aucun temps, les passagers n'ont été informés de la possibilité de pareilles modifications avant leur arrivée à l'aéroport et ce, tant à l'aller qu'au retour.

Le demandeur réclame pour chacun des membres du groupe des dommages de 300,00\$ à titre d'inconvénients à l'aller comme au retour ainsi que des dommages exemplaires de 250,00\$ par passager.

La défenderesse Élite Tours Inc. nie toute responsabilité et prétend à l'entière responsabilité du transporteur pour les modifi-